

Représentation en France

Accueil | Qui sommes-nous ? | Stratégie et priorités | Informations et événements | Les Décodateurs de l'Europe | Entreprises & financements | Vivre, travailler, étudier | Contact >

 Traduire cette page

Représentation en France > Informations > Pollution zéro : un nouveau rapport de l'UE réclame une action plus énergique pour réduire les nuisances sonores

ARTICLE D'ACTUALITÉ | 20 mars 2023 | Représentation en France

Pollution zéro : un nouveau rapport de l'UE réclame une action plus énergique pour réduire les nuisances sonores

La Commission a publié aujourd'hui un rapport sur la mise en œuvre de la directive sur les bruits dans l'environnement, qui définit les moyens de réduire davantage le niveau sonore.



La Commission a publié aujourd'hui un [rapport sur la mise en œuvre](#) de la [directive sur les bruits dans l'environnement](#), qui définit les moyens de réduire davantage le niveau sonore. Le rapport montre les progrès réalisés depuis le dernier rapport de 2017, qui implique une surveillance plus systématique de la pollution sonore dans toute l'Europe et l'adoption de plans d'action contre le bruit par les États membres. Il alerte toutefois, sur la nécessité d'intensifier l'action politique si l'on veut réduire de 30 % le nombre de personnes affectées par le bruit des transports d'ici à 2030, comme le prévoit le [plan d'action zéro pollution](#).

Le bruit représente la deuxième plus grande menace pour la santé environnementale en Europe après la pollution atmosphérique, avec plus de 100 millions de citoyens, soit 20 % de la population de l'UE, exposés à des niveaux sonores excessifs. Le bruit le plus perturbant provient du trafic routier, ferroviaire et aérien.

Virginijus **Sinkevičius**, commissaire chargé de l'environnement, des océans et de la pêche, a déclaré : « *Le bruit n'est pas seulement une nuisance, il constitue une menace grave pour notre santé. Le bruit augmente notre niveau de stress, perturbe notre sommeil, affecte nos capacités d'apprentissage et accentue même les accidents vasculaires cérébraux et les maladies cardiaques. Le rapport publié aujourd'hui montre que nous devons résolument agir pour faire face à cette menace, souvent sous-estimée, pour la santé publique. Agir contre le bruit représente non seulement un devoir pour améliorer la santé des citoyens, mais aussi une formidable opportunité économique de stimuler l'innovation dans les technologies de réduction du bruit par les industries de l'UE, en particulier dans le secteur de la mobilité.* »

Le rapport préconise des pistes pour les principaux secteurs de transport responsables des nuisances sonores. Il souligne également que différents acteurs doivent être impliqués, à savoir le niveau national, les autorités compétentes, ainsi que les opérateurs d'infrastructures de transport et de modes de transport innovants qui peuvent réduire le bruit dans les technologies et les produits dès leur création. De son côté, la Commission s'efforcera d'améliorer la mise en œuvre globale de la directive sur le bruit dans l'environnement et étudiera les moyens de la renforcer, en fixant notamment des objectifs en termes de bruit ainsi qu'en tenant compte de l'impact du bruit sur la biodiversité.

Plus d'informations se trouvent [ici](#).

Détails

Date de publication 20 mars 2023
Auteur Représentation en France

Partager cette page

 Twitter |  Facebook |  LinkedIn |  Courriel | Plus d'options

Représentation en France

Gestionnaire du site : Représentation en France